

16 novembre 2017

PV N° 2 SECRETARIAT

PRESENTS: APFEL Sylvie, BARUTHIO Rémy, FOHRER Serge, HERRMANN Emile, JAMIN Estelle, MARRET Stéphanie, TROESCH André.

EXCUSES: GRAFF Lionel, MUSER Philippe, KURTZ Patrick, MALBLANC Michel,

ABSENTS: ADAM Eric.

Président: André TROESCH salue les membres présents, il se réjouit de la venue de Franck BECKER au sein de la commission sportive adulte. Ce dernier s'occupera de la gestion du championnat LOISIRS dans le département du Bas-Rhin. Il propose un rapprochement avec nos voisins du Land de Baden Wurtemberg.

Secrétaire: Le secrétaire relate des travaux du BE qui s'est tenu le 03.11.2017 qui ont abordé : le contrat civique, la décision d'autoriser des licences compét-lib pour la participation aux championnats LOISIRS, le ressenti des membres du BCD de la Ligue Régionale du Grand Est suite à la lettre du CDVB 67 aux clubs pour clarifier l'architecture des championnats gérés par la Ligue et ceux gérés par le Comité Départemental. Les interventions des cadres à Louise WEISS pour être en conformité avec les directives de la LRGE. Il informe le BDD que seul un membre composant ce bureau n'est pas licencié.

Trésorier: Emile HERRMANN propose l'adoption du budget définitif compte tenu du flou de la LRGE au moment de l'élaboration de ce budget au mois de juin 2017. Il rappelle aux présidents de commission qu'ils sont les garants de leur budget, et que tout dépassement est à formuler par demande au président du CDVB 67.

Arbitrage: Le cycle de formation théorique est bien engagé, la quatrième soirée permettra aux 15 stagiaires de passer à la pratique sur le championnat FH et certains plateaux M17 filles. Les désignations et les remplacements sont

gérables. Le CDA est également intervenue dans le milieu universitaire pour un cycle de formation d'arbitres. Merci à tous les formateurs.

Sportive Adultes : Serge FOHRER commente son rapport, pas de problèmes particuliers pour l'instant. Il remercie chaleureusement Franck BECKER d'avoir rejoint sa commission. Franck explique le fonctionnement de ce championnat et informe que les inscriptions au nombre de 19 équipes pour l'instant est encore modulable. Ce championnat sera visible sur le site.

Sportive Jeunes : Sylvie APFEL fait un premier point sur le début des championnats jeunes. Elle a fixé la date de validation des écoles de volley. Elle répond à une question posée par un club. En effet le cahier des charges d'une équipe de volley a évolué au niveau de la FFVB. La règle en vigueur pour cette saison reste la même au niveau départemental. Pour faire évoluer cette règle il faudra faire un vœu lors de l'AG à venir.

Idem pour les participations des jeunes licenciés lors d'une journée de championnat dans différentes catégories. La règle départementale reste en vigueur pour le championnat départemental (voir article 22 du RGES). Pour la participation des jeunes dans les championnats Régionaux et Pré nationaux, c'est la règle de la LRGE qui est de rigueur.

Statuts-Règlements : Estelle JAMIN précise un point de règlement pour les participations à plusieurs rencontres par un licencié lors d'une même journée de championnat.

Technique : En l'absence de Lionel, Stéphanie lit le rapport. Il y a une discordance du nombre de cadres entre le rapport N°1 et la liste faite en début de saison.

Stéphanie relayera les commentaires au président de la commission.

Divers : Une demande du club d'HERLISHEIM pour intervenir dans une école primaire du village a été faite. Le principe d'encadrer des séances sportives entre NOEL et PAQUES est acté, reste à affiner les horaires et déplacements de Loreta NASTAS.

La prochaine réunion du Bureau Directeur Départemental se tiendra le Jeudi 25 janvier 2018.

Le Président clos la réunion à 21h30.

Le secrétaire général
R. BARUTHIO